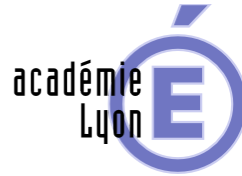


<https://maths.enseigne.ac-lyon.fr/spip/spip.php?article522>



Rendez-vous de carrière

- S'informer - Rendez-vous de carrière -



Date de mise en ligne : lundi 26 mars 2018

Copyright © Mathématiques - Académie de Lyon - Tous droits réservés



Il est fortement recommandé de préparer un rendez-vous de carrière : l'inspection ainsi que le ou les entretiens qui la suivent.

Tout professeur est ainsi invité à consulter la page [Rendez-vous de carrière : mode d'emploi](#) sur le site du Ministère de l'Education Nationale.

Préparation de l'inspection

Il n'y a pas d'obligation de fournir des documents pour les rendez-vous de carrière. Toutefois, comme cela est précisé à la page 4 du "[Guide du rendez-vous de carrière](#)" à propos de l'inspection : "L'agent peut produire tout document relatif à la situation professionnelle observée."

Ainsi, le professeur ayant un rendez-vous de carrière peut présenter lors de l'inspection :

- la progression (ou programmation) annuelle utilisée,
- les évaluations prévues ainsi que les documents distribués aux élèves pour ce chapitre,
- les cahiers ou classeurs d'élèves complets,
- les devoirs donnés au cours de l'année (éventuellement des copies corrigées),
- un bilan de l'évaluation des élèves.

S'il le souhaite, le professeur peut également présenter une note synthétique à propos de la classe et ses spécificités, les objectifs de la séance et sa place dans la progression du chapitre.

++++

La préparation du ou des entretiens

Un entretien permet d'échanger sur les différents items contenus dans le [document de référence de l'entretien](#), document d'aide à la préparation du rendez-vous de carrière inséré en annexe du guide de l'évaluation.

Rendez-vous de carrière

Afin de préparer les entretiens, le professeur a la possibilité de le renseigner. Il peut aussi, s'il le souhaite l'envoyer à l'un ou aux deux évaluateurs en amont du rendez-vous de carrière ou le leur remettre lors du ou des entretiens.

Enfin, le professeur peut produire, s'il le souhaite, tout document susceptible d'éclairer l'un ou l'autre des deux évaluateurs : CV i-prof ou autre, rapports d'inspection, etc.

Sur le web : [Rendez-vous de carrière - Mode d'emploi](#)